



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 9 / 0 6 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 9 / 0 6 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7974

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain du site de la Claverie à Saint-Barthélemy d'Anjou (49 124).
Projet Eden Parc.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GROUPE ARC

Raison sociale

GROUPE ARC

N° SIRET

7 0 9 2 0 0 3 2 3 0 0 1 1 7

Type de société (SA, SCI...)

Société par actions simplifiée

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

HAGUENAUER

Prénom(s)

Benjamin

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39°a	Le projet se développe sur un terrain de 4,1 ha pour une surface plancher de l'ordre de 10 750 m ² .

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet de renouvellement urbain de la Claverie est un site exemplaire pour répondre aux objectifs nationaux de Zéro Artificialisation Nette :

- d'une superficie de 4,1 hectares dont 41 % sont aujourd'hui imperméabilisés,
- desservi rue de la Claverie par une ligne de bus dont le maintien du service permettra d'augmenter la décarbonation des mobilités au sein du projet,
- au coeur d'un tissu urbain multi fonctionnel : activités, logements individuels, équipements.

Ce projet doit constituer une pièce d'assemblage d'un ensemble urbain, d'un nouveau quartier. C'est une occasion exceptionnelle d'améliorer la situation pédologique et paysagère, tout en répondant stratégiquement à la demande en logement, au coeur d'un parc apaisé et au sein d'un environnement arboré, préservé et valorisé.

Le projet va permettre de créer un nouveau quartier à vocation résidentielle avec des logements de typologie variée, accueillant également des activités tertiaires et un équipement pour la petite enfance.

Avec la délocalisation des activités hospitalières d'une part, et de l'EPARC d'autre part, il s'agit de répondre à de nouveaux enjeux d'organisation et de restructuration sur le site des Claveries.



4.2 Objectifs du projet

Le projet consiste en la création d'un nouveau quartier en lieu et place d'un site auparavant occupé par le centre de soins du CHU et la structure EPARC dont les dé-localisations sont effectives.

Le projet consiste en la création d'environ 143 logements, d'une crèche de 250 m² et d'un plateau de bureaux de 900 m². Il met en oeuvre l'Orientation d'Aménagement et de Programmation définie sur le secteur par le PLUi d'Angers Loire Métropole.

L'aménagement de 2 ha d'espaces communs avec la création d'environ 230 places de parking.

Le projet prévoit la réhabilitation du bâtiment "Le Papillon" sur le site du CHU (opérations de désamiantage, de résidentialisation, d'isolation) et la démolition de l'ancienne cuisine centrale et du pavillon Est.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le processus de renouvellement urbain va entraîner des opérations de déconstructions (désimperméabilisation des sols au niveau des enrobés des aires de stationnement), de réhabilitations et de résidentialisation des bâtiments existants (Le Papillon et Le Plot de la Lisière).

Les travaux consisteront notamment au désamiantage, au curage des bâtiments, à la dépose et au remplacement des menuiseries, à l'isolation totale du bâtiment.

Les travaux de démolitions concernent : la cuisine centrale et le pavillon Est.

Les travaux vont s'accompagner de la construction de nouveaux logements et de places de stationnement et de la création de bureaux dans le bâti existant.

Les travaux concerneront également des voiries, trottoirs, espaces publics et privés.

La phase travaux entraînera l'effacement et le renforcement de certains des réseaux présents : réseaux électriques, télécom, eau potable, assainissement.

Le chantier sera mené comme un chantier à faibles nuisances.

Les travaux s'échelonnent sur plusieurs années en fonction des lots à aménager. Ils pourraient démarrer en 2026 et s'achever en décembre 2029 pour la livraison des derniers logements.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le nouveau quartier constitué d'environ 143 logements pourrait accueillir à terme environ 300 nouveaux habitants.

Il accueillera également des bureaux et un équipement pour la petite enfance (micro-crèche).

Le quartier est déjà desservi par la rue des Claveries et une ligne de bus dont le maintien du service permettra d'augmenter la décarbonation des mobilités au sein du projet.

La qualité du cadre de vie au sein du quartier sera assurée par la présence de plusieurs espaces verts concourant à créer des ambiances paysagères diversifiées. Les limites foncières seront également renforcées en plantations pour réduire les co visibilités.

L'ensemble du quartier est proposé en zone de rencontre (vitesse limitée à 20km/h) pour favoriser le partage des espaces et la priorité aux piétons et aux vélos. La possibilité d'une liaison piétons-vélos avec la rue Hélène Boucher et rue de la Saillerie est anticipée pour permettre l'accès direct aux équipements et aux arrêts de bus des quartiers environnants.

Des largeurs des voiries sont calibrées a minima afin de favoriser des vitesses faibles et limiter l'impact sur les espaces libres.

Trois accès automobiles (conservation des deux accès existants) permettront de limiter la concentration des flux. Ces accès seront autorisés uniquement aux futurs occupants.

Les places de stationnement pour le collectif, répondront aux normes en vigueur et seront réparties en différentes poches, plus ou moins proches en fonction des usages (réponse aux besoins en logements / bureaux / dépose minute crèche).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis de construire (PC); permis d'aménager; autre : Le projet serait soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement) pour les rubriques 2.1.5.0 (rejets eaux pluviales) et 3.3.1.0. (zones humides pour une surface potentiellement impactée de moins de 1 ha). La surface d'intervention totale du projet est supérieure à 1ha mais inférieure à 20 ha.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface plancher	10 750 m ²
dont surface bureaux	900 m ²
dont surface crèche	250 m ²
nombre de logements	143
nombre de places de stationnements	230

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 43 Voie : DES CLAVERIES

Lieu-dit :

Localité : ST BARTHELEMY D ANJOU

Code postal : 4 9 1 2 4 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 3 0 , 1 3 " O Lat. : 4 7 ° 2 9 , 1 5 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La plus proche ZNIEFF de type 1 est distante de plus de 2,5 km - basses vallées angevines. Le projet se localisant au sein de l'urbanisation d'Angers les fragmentations routières et ou urbanistique sont déjà présent.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE (échéance n°4) d'Angers Loire Métropole est en cours de révision. Son approbation est prévue en juin 2024. Les cartes de bruit stratégique de l'échéance n°4 restent inchangées par rapport à l'échéance n° 3 (approuvé en 2022 par la conseil communautaire d'Angers Loire Métropole). Le site est localisé en dehors des zones exposées au bruit routier.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concernée par une zone humide avérée (zonage Les investigations de terrain ont mis en évidence la présence potentielle de zones humides dans la prairie nord. Le plan de composition permet en l'état des connaissances, de préserver une bonne partie de cet espace de zone humide potentiel en maintenant un espace vert au nord de l'opération. Se reporter à la notice environnementale
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En date du 22/05/2023, le PPRN-Mouvement de terrain - Anciennes ardoisières du pourtour d'Angers (Saint-Barthélémy-d'Anjou) a été prescrit mais n'est pas encore approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun site ou sol (potentiellement) pollué (cf notice explicative annexée)
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est distant de 2 km : ZSC et ZPS des basses vallées Angevines et priaires de la Baumette.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun prélèvement en eau au droit du site ne sera réalisé que ce soit en phase travaux ou d'exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de drainage porteront uniquement sur le drainage des venues d'eau éventuelles au moment des travaux. Ces venues d'eau seront limitées du fait de l'absence de travaux de terrassement en profondeur (pas de stationnement souterrain, pas de niveaux de sous-sols). Le projet s'inscrit essentiellement au niveau du terrain actuel et ne concerne que la partie superficielle du sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de désimperméabilisation vont générer des matériaux à évacuer (enrobés au niveau des aires de stationnement déconstruites). Lors des terrassements (pour les nouvelles constructions), les mesures habituelles à tout chantier de travaux publics seront prises et notamment la gestion optimale et précautionneuse des matériaux issus des déblais. Les déblais seront utilisés en remblai sur site au maximum. La terre végétale sera réutilisée pour les espaces paysagers.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux seront nécessaires pour les nouvelles constructions et la résidentialisation des bâtiments existants, ainsi que pour la rénovation des chaussées.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De potentiels apports de terre végétale seront réalisés pour l'aménagement des espaces verts.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les logements seront alimentés par le réseau public d'adduction en eau potable. Le territoire d'Angers Loire Métropole dispose d'un site de production majeur : l'usine de traitement de l'eau potable, située au lieu-dit « l'Île-au-Bourg » aux Ponts-de-Cé, qui dispose d'une capacité de production journalière de 90 000 m ³ .
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place sur des secteurs en grande partie déjà urbanisés ou artificialisés (poches de stationnement, bâtiments). Le prédiagnostic faune flore réalisé au printemps 2024, n'a pas mis en évidence d'habitat ou de flore protégés. Le principal enjeu est celui de l'avifaune présent dans trois arbres du projet et ces derniers seront préservés dans le cadre du projet. Le projet fait l'objet d'un accompagnement sur la séquence ERC afin de proposer un projet favorable à la faune.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de l'éloignement du site avec la zone NATURA 2000 la plus proche, à 2 km au nord-ouest, et l'absence de corridor écologique entre le site et les espaces protégés, il n'y aura pas d'impact sur des espèces inscrites au FSD du site.
Milieu naturel	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur un site autrefois occupé par le centre de soins du CHU et la cuisine centrale de l'EPARC. Les espaces arborés existants sont conservés et connectés entre eux créant des corridors écologiques. Le projet est couvert par la zone urbaine UC au PLU, à vocation résidentielle.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune installation à risque industriel ou technologique n'est présente sur les zones d'activités environnantes. Aucune canalisation de matières dangereuses à proximité.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet est localisée en dehors des zones inondables. Risque modéré de retrait-gonflement des argiles sur une moitié du site.
Risques	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités susceptibles de s'implanter ne présentent pas de risque sanitaires (bureaux, crèche). Les logements ne présentent aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, le projet entraînera la circulation d'engins et de camions. Ils utiliseront l'accès existant par la rue de la Claverie. Voir notice environnementale
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les bruits générés seront ceux habituels d'une zone résidentielle. La vitesse sera limitée sur les voies internes limitant ainsi les émissions sonores. Le site n'a pas vocation à accueillir des activités bruyantes.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet ne fait pas partie des zones exposées au bruit routier selon les cartes stratégiques du bruit.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase chantier pourra induire des nuisances olfactives pour les riverains de manière temporaire par la dispersion des poussières et les odeurs émises par les véhicules notamment. Les activités tertiaires et l'équipement d'accueil pour la petite enfance
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier, les phases de terrassement ou de constructions des fondations de bâtiments peuvent présenter des enjeux pour les riverains. Ces phases feront l'objet d'un suivi afin de permettre de limiter les nuisances. en complément le chantier sera réalisé en
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, seuls les véhicules légers des habitants seront autorisés à pénétrer au sein du quartier et à vitesse réduite. Aucune nuisance vibratoire n'est attendue.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier, les travaux se dérouleront uniquement de jour. Les seules émissions proviendront de l'éclairage public au niveau de la voirie et des aires de stationnement. L'éclairage public sera éteint au coeur de la nuit.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération ne sera pas à l'origine de rejets liquides si ce n'est les eaux de ruissellement. Conformément au zonage pluvial annexé au PLUi d'Angers Loire Métropole, la gestion des eaux pluviales sera intégrée au projet.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le rejet se fera dans le réseau existant puis dans la Maine, affluent de la Loire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des effluents de type eaux usées qui rejoindront le réseau existant. Il est possible d'estimer la charge polluante rejetée en équivalents habitants (EH) grâce à la surface habitable et la surface de bureaux. Pour le projet, la charge polluante est estimée à environ 260 EH, ce qui est peu en comparaison de la capacité de traitement de la station d'épuration des Baumettes (285 000 équivalents-habitant).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux, les déchets de chantier seront éliminés conformément à la réglementation et dirigés vers des filières adaptées (recyclage, élimination). En phase d'exploitation, seuls des déchets de type "ménagers" seront produits sur le nouveau quartier. Les activités tertiaires ne sont pas à l'origine de déchets dangereux.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet n'est concernée par aucun périmètre de protection au titre des sites patrimoniaux remarquables, des sites ou monuments historiques, classés ou inscrits. La zone du projet est couverte par une zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA) avec un arrêté portant délimitation de zonages archéologiques fixant un seuil à 10 000 m ² .
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet s'inscrit en zone UC au PLUi d'Angers Loire Métropole (zone urbaine à dominante d'habitat de type individuel ou intermédiaire) et fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) au document d'urbanisme. Le projet est compatible avec les règles d'urbanisme.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le projet sera soumis à permis d'aménager et permis de construire au titre du code de l'urbanisme.

Le projet serait soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau (articles L.214-1 à L.214-6 du Code de l'Environnement) pour la rubrique 2.1.5.0 (rejets eaux pluviales) et potentiellement pour la 3.3.1.0. (zones humides pour une surface impactée de moins de 1 ha). La surface d'intervention totale du projet est supérieure à 1ha mais inférieure à 20 ha.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

- Réalisation d'un projet soucieux de son environnement ;
- Eaux pluviales : Le projet diminue le coefficient de ruissellement. Plusieurs mesures de réduction permettront une gestion des EP conforme au zonage d'assainissement pluvial d'Angers Loire Métropole : surfaces de parking extérieures et surfaces piétonnes perméables, noues paysagères, gestion des eaux pluviales à l'échelle de l'opération. Le dossier prévoit conformément au PLU une gestion pour une pluie de retour 20 ans et fera l'objet d'un dossier loi sur l'eau déclaratif précisant les modalités de gestion des eaux pluviales.
- Eaux souterraines : Toutes les mesures habituelles seront prises au moment des travaux pour ne pas porter atteinte à la qualité des eaux souterraines (dépôts de matériaux, engins et aires de ravitaillement sur des aires étanches, mise à disposition d'un kit antipollution, ..).
- Végétation existante : protection physique des arbres conservés.

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une étude plus approfondie des enjeux principaux et des incidences probables du projet est jointe en complément du présent formulaire. Elle détaille les réponses qui ont été fournies dans les pages précédentes.

Les principales sensibilités, incidences probables, mesures et engagements du Maître d'ouvrage y sont présentés. Des études ont été menées dans le cadre du projet (diagnostic amiante, diagnostic archéologique préventif, expertise faune/flore et zones humides, étude de trafic). Elles ont permis de connaître certains impacts du projet (trafic, déplacement).

Au vu du bilan des surfaces nouvelles imperméabilisées, de la nature du projet et du contexte urbanisé et fréquenté dans lequel il s'inscrit, il semble qu'une évaluation environnementale ne soit pas nécessaire.

Le projet s'inscrit dans la démarche Zéro Artificialisation Nette (ZAN) car il conserve au maximum les bâtis existants et crée une partie des nouveaux logements sur des surfaces actuellement goudronnées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 19/06/202

Signature du (des) demandeur(s)